



RÉPONSE AU POSTULAT

| | |
|---------------|---|
| Auteur | Diego Wellig (CSPO) et cosignataires |
| Objet | Les tarifs BLS pour le chargement des voitures, où en est-on ? |
| Date | 10.09.2010 |
| Numéro | 5.099 |

Nous pouvons répondre aux questions des postulants comme suit (les réponses étant rendues également par écrit, seuls les passages encadrés et en gras-italiques sont prononcés en plenum) :

Le Conseil d'Etat est conscient, tout comme le sont les postulants, de l'importance de l'axe du Lötschberg pour le développement de notre canton et en particulier pour son économie touristique. Dans cette optique, il a porté sur les fonds baptismaux le comité du Lötschberg, en partenariat étroit avec le canton de Berne. L'objectif de ce comité est de faire débiter rapidement les travaux d'achèvement du tunnel, à l'horizon 2018, contrairement à ce que prévoit actuellement la Confédération dans sa planification des grands projets ferroviaires.

Le Conseil d'Etat souligne également le fait que l'axe de transport du Lötschberg doit être considéré dans son intégralité. En plus du transport d'automobiles accompagnées (Autoverlad) au travers du tunnel de faîte (offre de base entre Kandersteg (BE) et Goppenstein (VS)), objet des postulats, le Lötschberg comprend le transport des personnes par les tunnels de base et de faîte ainsi que le transport des marchandises par voie ferroviaire (trains complets, trains de ferroutage des gros camions (Rollende Strasse) et transport de caisses mobiles ou remorques non accompagnées). Ces lignes ferroviaires ont un rôle majeur à jouer pour le transport des marchandises, qu'il s'agisse de trafic de transit ou de trafic de marchandises ayant pour origine ou destination le Valais.

En ce qui concerne les tarifs du transport payant sur les navettes porte-autos du BLS SA, le Conseil d'Etat rappelle que conformément aux principes définis de longue date entre la Confédération et les cantons de Berne et du Valais, les prix de transport sont fixés en regard des règles de l'économie de marché, car ce service navettes porte-autos ne fait pas l'objet d'une aide financière de la Confédération ou des cantons pour couvrir les éventuelles pertes d'exploitation.

Les affirmations erronées présentées dans la presse et reprises par le Député Wellig, quant à un prix de revient de moins de neuf francs pour une traversée par navettes porte-autos ne reposent sur aucune démarche reconnue. Par contre, il est vrai que les défenseurs de l'initiative des Alpes se sont entourés de spécialistes en transport, dont le professeur émérite Th. Brändli de l'EPFZ, lesquels concluent à la pertinence de ce type de transport en navettes porte-autos, dans des cas où il n'y aurait pas de réelle alternative routière (cas actuellement au Lötschberg, alternative envisageable pour le Gothard, en cas de fermeture complète du tunnel autoroutier de la A2).

Notre canton étant représenté au Conseil d'Administration de BLS SA par le Conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, les situations financière et opérationnelle de cette entreprise nous sont bien connues. Contrairement à ce que laisse supposer les développements autour de ce postulat, l'entreprise BLS SA recherche en permanence à optimiser les coûts de production de l'Autoverlad au travers du massif du Lötschberg, en améliorant la qualité de ses installations et la fréquence des offres de transports. Elle renouvelle régulièrement sa flotte spécialisée de navettes. A titre d'exemple, une nouvelle composition de wagons porte-autos, représentant un investissement de près de 10 millions de CHF, remplacera prochainement la plus ancienne rame encore en service:

Si ce service de navettes porte-autos ne parvient plus aujourd'hui à dégager des ressources suffisantes pour garantir l'équilibre financier et la pérennité de son exploitation (tout particulièrement le renouvellement régulier de ses moyens de transport), il apparaît légitime qu'une hausse adaptée soit envisagée par BLS SA.

Aussi longtemps que les augmentations des coûts envisagées restent dans des limites correctes et correspondent aux réalités du marché, le Conseil d'Etat entend laisser à BLS SA la responsabilité pleine et entière de sa politique commerciale pour ce qui est des tarifs pour le transport de voitures accompagnées. Seule une situation où il y aurait manifestement un abus de position dominante sur le marché, pourrait alors déclencher une intervention du Conseil d'Etat auprès de la Direction de BLS SA.

Le Conseil d'Etat rappelle qu'en l'état, la navette porte-autos entre Brig et Iselle fait l'objet d'une aide financière de l'Etat du Valais et celle du MGB à la Furka est subventionnée par l'Office fédéral des transports, en regard de la situation particulière de concurrence directe avec un itinéraire routier international/national assurant le désenclavement du Valais. Pour ce qui est de l'autre offre de transport des autos (BLS : Lötschberg), ce sont les règles de l'économie de marché qui sont mises en œuvre avec succès depuis de nombreuses années.

Dès lors, le Conseil d'Etat est de l'avis qu'une poursuite attentive de l'évolution de ce dossier des diverses navettes porte-autos est importante, pour conserver à l'année un raccordement parfaitement fonctionnel pour les besoins du trafic automobile, en apportant des itinéraires combinés à la fois performant et efficace vers les cantons et province qui nous entourent.

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Lieu, date Sion, le 4 mai 2012